



Questions fréquentes au sujet du Réseau des Nations Unies sur les migrations à l'échelle nationale et régionale

octobre 2020

Ces derniers mois, un grand nombre de bureaux régionaux et de pays des Nations Unies ont soit créé de nouveaux réseaux des Nations Unies sur les migrations, soit consolidé des structures existantes sur la migration, afin de renforcer la coordination entre les acteurs concernés et de faire en sorte que le système des Nations Unies apporte aux États Membres un soutien cohérent pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« le Pacte mondial ») à l'échelle nationale et régionale. Dans certains pays et régions, de nouveaux mécanismes sont à l'étude ou en cours d'élaboration (voir la liste ci-jointe, établie en octobre 2020).

La mise en œuvre opérationnelle du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre et les préparatifs en vue des examens régionaux du Pacte mondial devraient, selon toute attente, se traduire par une intensification de l'appui aux États Membres.

La présente note apporte des réponses aux questions fréquemment posées au sujet des réseaux nationaux et régionaux des Nations Unies sur les migrations et d'autres enceintes chargées de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial.

i. Quel est l'objet du Réseau des Nations Unies sur les migrations ?

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations (« le Réseau ») a été créé par le Secrétaire général en mai 2018 pour qu'il apporte aux États Membres, selon une « nouvelle méthode de travail », un appui efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial sur le plan national, régional et mondial. Ce faisant, le Réseau vise à accorder la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés d'origine, de transit et de destination, notamment en promouvant l'application des normes et règles internationales et régionales pertinentes relatives aux migrants, en vue de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, de relever les défis que pose la migration et de mettre à profit les effets de la migration sur le développement durable. Il concentre son attention sur les questions pour lesquelles une approche commune des Nations Unies apporterait une valeur ajoutée.

ii. Quelle est la structure du Réseau des Nations Unies sur les migrations ?

Le Réseau est coordonné par l'OIM, qui en assure également le secrétariat¹. Il se compose d'un groupe de membres restreint (le « Comité exécutif »), constitué d'entités des Nations Unies dont la pertinence et les capacités découlent de leur mandat, et d'un groupe de membres élargi, constitué d'entités des Nations Unies qui souhaitent faire partie du Réseau et qui apportent une expertise technique et une expérience pertinentes. Le Comité exécutif est composé de l'OIT, de l'OIM, du HCDH, du DAES, du PNUD, du HCR, de l'UNICEF et de l'ONUDC. Depuis l'éclatement de la pandémie de COVID-19, l'OMS est également invitée à participer aux réunions du Comité exécutif. Actuellement, 39 entités du système des Nations Unies font partie

¹ Le HCR et l'UNICEF ont détaché du personnel auprès du Secrétariat.

des groupes de membres – restreint et élargi – du Réseau (voir la liste ci-jointe).

iii. Quelles sont les priorités du Réseau à l'échelle mondiale ?

Actuellement, le Réseau met en œuvre son plan de travail initial (ci-joint), qui énonce un certain nombre de priorités essentielles et thématiques. Les priorités essentielles sont notamment les suivantes : appui aux examens régionaux du Pacte mondial, qui doivent débiter en 2020² ; renforcement des capacités permettant aux équipes de pays des Nations Unies d'aider les gouvernements nationaux à mettre en œuvre le Pacte mondial ; établissement du premier rapport biennal du Secrétaire général sur l'état de mise en œuvre du Pacte mondial ; et élaboration d'une plateforme mondiale de connaissances et d'un pôle de liaison.

Les priorités thématiques actuelles sont fondées sur les objectifs du Pacte mondial auxquels le système des Nations Unies peut contribuer. Elles consistent à :

- i Renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données ;
- ii Promouvoir des alternatives à la détention des immigrants ;
- iii Renforcer les capacités des États Membres pour qu'ils puissent développer les voies d'admission et de séjour régulières par compassion, pour des raisons humanitaires et aux fins de protection des droits de l'homme ;
- iv Renforcer les filières de migration régulière afin de faciliter le travail décent et la mobilité de la main-d'œuvre ;
- v Veiller à ce que les retours se déroulent dans des conditions sûres et dignes et que la réintégration soit durable ;
- vi Améliorer l'accès sûr et effectif des migrants aux services.

Des axes de travail précis ont été identifiés pour faciliter la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations sous l'angle thématique.

Ces axes de travail sont susceptibles de changement. D'autres peuvent être ajoutés au fil du temps, à mesure que les cibles sont atteintes et que les priorités évoluent.

Le Réseau promeut l'intégration dans ses activités des dix principes directeurs énoncés dans le Pacte mondial. Conformément à l'approche associant l'ensemble de la société préconisée par le Pacte mondial, la participation constructive de toutes les parties prenantes pertinentes citées dans le Pacte mondial³ est un souci prioritaire dans l'ensemble du plan de travail.

Le site Web du Réseau fournit des informations sur les activités de ce dernier, y compris celles menées en réponse à la pandémie de COVID-19⁴.

Pour certains axes de travail, des groupes de travail ont été constitués qui sont ouverts à tous les membres du Réseau ainsi qu'aux parties prenantes énumérées dans le Pacte mondial⁵. Ces groupes de travail élaborent des outils et produisent des données et des informations ainsi que des analyses et des orientations pour aider les gouvernements et les partenaires à mettre en œuvre le Pacte mondial. Ils appuient la mise en œuvre du Pacte mondial en diffusant des pratiques exemplaires fondées sur l'expertise et l'expérience des coresponsables et des

² Résolution n° 73/326 de l'Assemblée générale.

³ <https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/gcm-n1845199.pdf>, paragraphe 15 j).

⁴ <https://www.migrationnetwork.un.org>

⁵ Les groupes de travail restreints s'occupent respectivement de la plateforme de connaissances et du pôle de liaison ; du renforcement du système des Nations Unies aux fins de mise en œuvre du Pacte mondial ; et des plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial. Les groupes de travail thématiques s'occupent respectivement des données ; des alternatives à la détention ; des voies régulières pour les migrants en situation de vulnérabilité ; des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre ; du retour et de la réintégration ; et de l'accès aux services.

membres, et en concertation avec les autorités compétentes, les parties prenantes et les acteurs des Nations Unies concernés à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Les « **pays champions** » sont des États Membres qui ont exprimé le souhait de promouvoir activement la mise en œuvre du Pacte mondial de diverses manières, notamment, le cas échéant, en participant à la mise à l'essai d'activités prévues dans le plan de travail du Réseau. La liste de ces pays est actuellement la suivante : **Asie/Pacifique** : Bangladesh, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Népal ; **Amérique latine et Caraïbes** : El Salvador et Mexique ; **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Maroc ; **Afrique de l'Ouest** : Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal ; **Groupe des États d'Europe occidentale et autres États** : Canada et Portugal.

Pour repérer les pays champions, le Réseau applique les critères suivants :

- Équilibre géographique ;
- Respect de la vision à 360 degrés énoncée dans le Pacte mondial ;
- Engagement du gouvernement hôte ;
- Existence d'un réseau des Nations Unies sur les migrations ou d'un mécanisme de coordination des Nations Unies analogue ;
- Soutien du coordonnateur résident des Nations Unies ;
- Compatibilité avec d'autres processus (bilans communs de pays, plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, examen périodique universel).

Les États Membres devraient être invités à s'associer à cette initiative (voir la note ci-jointe pour plus de précisions).

iv. Comment le Réseau appuie-t-il la coordination en matière de migration à l'échelle régionale et nationale ?

Une bonne coordination en matière de migration à l'échelle nationale et régionale est essentielle pour apporter aux États Membres un soutien efficace, rapide et coordonné dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial, avec la participation de parties prenantes pertinentes.

Pour éviter les doubles emplois et renforcer les synergies, **les enceintes actuelles des Nations Unies qui s'occupent de la migration à l'échelle nationale ou régionale** sont invitées à adapter leur mandat et leurs modalités de travail conformément au mandat mondial du Réseau. Ce processus doit être mené avec l'accord de toutes les entités en présence et en consultation avec les membres du Comité exécutif et le Coordonnateur du Réseau.

Lorsque **de nouveaux réseaux des Nations Unies sur les migrations sont créés**, le mandat mondial du Réseau oriente leur mission, leurs objectifs, leurs principes de fonctionnement, leur composition et leur structure ainsi que leur prise de décisions (par consensus), ce qui contribue à une approche cohérente à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Lorsque des **coalitions thématiques des Nations Unies** appuient la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial à l'échelle régionale, il est important qu'elles se conforment au mandat du Réseau et qu'elles entretiennent d'étroites relations avec ce dernier, afin de garantir une approche cohérente et l'inclusion de toutes les entités pertinentes du système des Nations Unies, ainsi que la participation d'acteurs extérieurs aux Nations Unies⁶.

⁶ Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, A/RES/73/195, 11 janvier 2019, par. 44.

v. Quel est le rôle du Réseau à l'appui des examens régionaux du Pacte mondial ?

Dans le Pacte mondial, l'Assemblée générale a invité les mécanismes, les plateformes et les organisations sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies et les processus consultatifs régionaux sur la migration, à examiner l'application du Pacte mondial dans leur région respective, à compter de 2020, afin d'éclairer les débats de chaque édition du Forum d'examen des migrations mondiales, avec la participation de tous les acteurs concernés (par. 50).

Ensuite, par la résolution 73/326 (« Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales »), l'Assemblée générale a :

- Prié le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en sa qualité de Coordonnateur du Réseau, d'aider les États Membres qui en feront la demande à préparer et organiser les examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte mondial (par. 9) ;
- Demandé au Réseau, en prévision des forums, de recueillir *toutes*⁷ les observations formulées par les États Membres et les autres parties prenantes concernées, reçues aux niveaux local, national, régional et mondial, et de créer, sur la plateforme mondiale de connaissances, un site Web sur lequel ces contributions seront affichées (par. 13).

Ainsi qu'il est indiqué dans le plan de travail initial⁸, le Réseau fournit un appui et des orientations pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial, et promeut la participation de toutes les parties prenantes compétentes conformément aux ambitions et aux principes directeurs du Pacte (par. 8-15)⁹.

Le Réseau a élaboré un cadre destiné à aider les États Membres à organiser des examens régionaux (voir ci-joint).

Les contributions apportées par les États Membres et les parties prenantes aux processus d'examen régionaux seront publiées sur des pages Web régionales conçues par le pôle de liaison et la plateforme de connaissances.

vi. Comment le Réseau peut-il appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial dans les pays ?

Le renforcement des capacités en matière de gouvernance des migrations occupe une place centrale dans le plan de travail du Réseau. L'axe de travail essentiel 2.1¹⁰ du Réseau porte sur le développement des capacités des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, afin qu'elles puissent aider les États Membres à mettre en œuvre le Pacte mondial. L'axe de travail essentiel 2.2 porte sur le soutien à apporter aux États Membres pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur la migration et d'autres stratégies visant à mettre en œuvre le Pacte mondial à l'échelle nationale. Ces deux axes de travail sont étroitement alignés sur le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les axes de travail thématiques – sur

⁷ Accentuation ajoutée.

⁸ Disponible à l'adresse <http://migrationnetwork.un.org/about/united-nations-network-migration-workplan>.

⁹ Y compris l'approche à 360 degrés du Pacte mondial et les principes directeurs suivants : priorité à la dimension humaine, coopération internationale, souveraineté nationale, primauté du droit et garanties d'une procédure régulière, développement durable, droits de l'homme, prise en compte de la problématique femmes-hommes, adaptation aux besoins de l'enfant, approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et approche mobilisant l'ensemble de la société (Pacte mondial, par. 15).

¹⁰ Voir <https://migrationnetwork.un.org/cwg-21-stronger-un-system-gcm-implementation>.

les données, les alternatives à la détention, les voies régulières pour les migrants en situation de vulnérabilité, les accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre, les retours et la réintégration, et l'accès aux services – fournissent aux États Membres des orientations concrètes et des outils pratiques et leur permettent d'être mieux à même de mettre en œuvre des objectifs concrets précis énoncés dans le Pacte mondial.

Les États Membres, les équipes de pays des Nations Unies et les réseaux à l'échelle nationale pourront s'appuyer sur diverses formes de soutien, comme suit :

- **Appui à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial.** À défaut, le Réseau peut aussi donner des conseils sur l'intégration des objectifs du Pacte mondial dans les politiques et les plans d'action nationaux existants et sur les synergies avec la mise en œuvre des ODD.
- **Appui à la mise en œuvre d'objectifs précis du Pacte mondial.** Appui technique et renforcement des capacités ciblés, conformément aux priorités nationales et à la vision à 360 degrés du Pacte mondial et dans le cadre des activités menées au titre des axes de travail thématiques du Réseau.
- **Renforcement de la coordination du système des Nations Unies.** Appui aux équipes de pays des Nations Unies, aux réseaux nationaux ou régionaux des Nations Unies ou aux autres structures de coordination du système qui contribuent aux efforts visant à mobiliser un soutien à la mise en œuvre du Pacte mondial.
- **Renforcement de la participation des parties prenantes.** Appui visant à garantir une participation constructive de toutes les parties prenantes citées dans le Pacte mondial : société civile, organisations de migrants et de la diaspora, organisations professionnelles, autorités et communautés locales, secteur privé, syndicats, parlementaires, institutions nationales de défense des droits de l'homme, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, milieux universitaires, médias et autres parties prenantes telles que les femmes, les enfants et les jeunes.
- **Gestion des connaissances et partage de l'information.** Identification des bonnes pratiques et des enseignements d'un large éventail de parties prenantes dans divers pays/régions grâce à la plateforme mondiale de connaissances et au pôle de liaison du Pacte mondial. L'accès à ces données d'expérience permettra aux États Membres de tirer profit des connaissances, des expériences et des compétences pertinentes pour élaborer des solutions sur mesure au titre du Pacte mondial.
- **Examen et rapports.** Appui à l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial et à l'établissement de rapports en la matière, notamment sous l'angle des aspects ayant trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans l'optique des examens régionaux du Pacte mondial, du premier Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendra au premier semestre de 2022, ainsi que des examens régionaux pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
- **Expérimentation d'outils pertinents** élaborés par les groupes de travail essentiels et thématiques du Réseau.

Contact

Le Réseau, son Coordonnateur, son Comité exécutif et son secrétariat sont tout disposés à fournir de plus amples informations et un appui supplémentaire aux bureaux régionaux et de

pays des Nations Unies qui souhaitent appuyer la mise en œuvre du Pacte mondial. N'hésitez pas à contacter le Réseau par l'intermédiaire de son secrétariat à l'adresse unmignet@iom.int.

Annexes

- 1- Mandat du Réseau mondial
- 2- Plan de travail initial du Réseau mondial
- 3- Réseaux nationaux ou régionaux des Nations Unies sur les migrations (octobre 2020)
- 4- Note sur les pays champions
- 5- Projet de cadre visant à aider les États Membres à organiser des examens régionaux